

- SEANCE DU 02 JUIN 2014 -

L'an deux mil quatorze, le deux juin à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 22 mai, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS : GIBERGUES Bernard – TREGUER Jean-Luc – MITH Marie Françoise – BERGOT Stéphane – PAGE Evelyne – HABASQUE Claude – LE MESTRE Sandra – FALC'HUN Gilles – TREBAOL Solange – FALC'HUN Pascal – LANNUZEL Marie Louise – FAGON Maryvonne – MARCHADOUR Hervé – GOUEZ Dominique – QUEMENEUR Laëtitia – TREBAOL Stéphane – DENIEL Sandrine – ROHEL Marianne – LEON Fabrice - BERTHOULOUX Jean Paul – QUEMENEUR Marie Thérèse – THOMAS Gilbert – LE ROY Martine.

ABSENTS : Néant

Monsieur Fabrice LEON a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 14 avril est adopté à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES - DELIBERATION N° 1.

Conformément au Code de Procédure Pénale, les 9 personnes suivantes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale :

- Mme MITH Anne Marie 13, Kerbéoc'h
- M. TANGUY Daniel 8, rue Xavier Grall
- M. JANES Philippe 16, rue de Molène
- M. DROBIEUX Vincent 22, rue d'Ouessant
- M. BEGOC Marcel 5, place des Camélias
- M. PERCHOC Sébastien 7, rue Xavier Grall
- M. DREVES Stéphane 42, rue Paul Tréguer
- Mme LE SEC'H Laetitia 6, rue de Brest
- M. LE GALL David 6, rue de la Sapinière.

DESIGNATION DES MEMBRES EXTRA-MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

Les personnes suivantes sont désignées pour siéger dans les différentes commissions :

FINANCES-PERSONNEL : Ludovic MORIN, Joseph TALEC, Marc COTTON.

TRAVAUX : Louis JESTIN, Marcel PASQUET, Stéphane MERCEUR, Patrice ARHAN, Gérard CAM, Rémy GUEVEL.

SPORT - CULTURE : Yves SIMON, Christiane JAUD, David MAUGUEN, Julia GUEGUEN, Frédéric GUEVEL, Bernard PORS.

EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE : Béatrice DOYEN, Isabelle PRIGENT, Pénélope CAILLIEZ, Nathalie MONFORT, Daniel SOMMER.

URBANISME : Henri LE GLEAU, Jacques FORNS, Dominique VALLAIS, Rozenn DOREMUS, Jacques CASTEL, Jacques FAGON.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - DELIBERATION N° 2.

Monsieur le Maire expose que la commission communale des impôts directs est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Services Fiscaux à partir d'une liste dressée en double par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, arrête comme suit la liste des contribuables devant servir à la désignation des commissaires titulaires et suppléants :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
BALCON	Yvonne	44, rue de Brest	CAM	Jean	5, place des Jonquilles
BILLIET	Yves	8, place des Jonquilles	CLOATRE	André	Le Breignou
CHARTIER	Stéphane	Le Rascol	GUEVEL	Bertrand	Route de Kerbichard
DOYEN	Béatrice	8, rue de Riverieux	GUIRIEC	François	34, Coatanéa
FAGON	Henri	65, rue Saint-Yves	LE BIHAN	Jean-Paul	7, rue de Molène
GUENNOC	Yves	Kerviliou	LE GALL	Gabriel	13, rue de Molène
GUEVEL	Rémy	Lagaduzic	LE GLEAU	Bernard	Ménez-Hir
GUIRIEC	Louis	7, Coatanéa	LE GOFF	Patricia	1, résidence des Iles
LALLONDER	André	10, rue de la Libération	LE MESTRE	Olivier	3, venelle de Ker-Avel
LE GLEAU	Henri	Kerbichard	MINGANT	Jean-Louis	11, cité des Lilas
LE JEUNE	Armelle	Z. A. de Breignou-Coz	MITH	François	Kerdéniel
MARANT	Pierre	15, rue d'Ouessant	PAILLER	François	7, allée de Prat-ar-Zarp
MARCHADOUR	Hervé	Ty Guen	QUEMENEUR	Joseph	4, chemin des Chênes
PASQUET	Marcel	3, rue de la Comtesse Blanche	SIMON	Marcel	11, av. Gal de Gaulle
TALEC	Joseph	8, Kermaria	UGUEN	Jean-Joël	11, rue de Brest
ARZUR	Eliane	Kermerrien, PLOUVIEN	DENIEL	Pascal	Mescoat LANNILIS

ASSOCIATION SAINT JOSEPH – NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est informé que Gilles FALC'HUN représentera le Conseil municipal au conseil d'administration de l'association Saint Joseph.

CREATION DE LA COMMISSION DES PROJETS - DELIBERATION N° 3.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de créer une commission des projets et d'en arrêter la composition de la manière suivante :

Pascal FALC'HUN, Sandra LE MESTRE, Stéphane BERGOT, Claude HABASQUE, Laétitia QUEMENEUR, Dominique GOUÉZ.

Un appel aux personnes extérieures sera fait en fonction de chaque projet.

DESIGNATION D'UN ELU « REFERENT SECURITE ROUTIERE »

Madame Sandrine DENIEL est désignée « Référente sécurité routière ».

DESIGNATION D'UN ELU A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEDIE A L'INGENIERIE LOCALE - DELIBERATION N° 4.

Par délibération en date du 17/02/2014, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'établissement public administratif dédié à l'ingénierie locale et a désigné l'adjoint au maire chargé de la voirie pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'établissement public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette décision et de nommer Stéphane BERGOT, Adjoint à la voirie, comme représentant de la Commune à l'assemblée générale de cet établissement public.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA MSA D'ARMORIQUE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS - DELIBERATION N° 5.

La MSA d'Armorique propose de reconduire la convention d'objectifs et de financement passée avec les communes de Bourg-Blanc et Coat-Méal. L'objet de cette convention est de définir les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance jeunesse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ valide la convention présentée par la MSA d'Armorique,
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

CENTRE DE LOISIRS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PLABENNEC - DELIBERATION N° 6.

Compte tenu d'une fréquentation assez faible à certaines périodes de l'année, des discussions ont eu lieu avec les directeurs des centres de loisirs, les élus chargés de l'enfance et la coordinatrice enfance-Jeunesse afin de réfléchir à la fermeture éventuelle de certaines structures pendant ces périodes « creuses ».

Le centre de loisirs de Bourg-Blanc sera fermé du lundi 4 août au vendredi 8 août inclus.

La Commune de Plabennec propose d'accueillir les enfants de Bourg-Blanc moyennant une participation journalière de la commune de 4,93 € par enfant accueilli.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ approuve le projet de convention présenté par la commune de Plabennec pour l'accueil des enfants de Bourg-Blanc au centre de loisirs de Plabennec du 4 au 8 août 2014 ;
- ♦ valide la participation de la Commune ;
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - DELIBERATION N° 7.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- ♦ de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014 pour un agent qui peut bénéficier d'un avancement de grade.
- ♦ de supprimer le poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet qu'occupait cet agent.

TRAVAUX SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION - DELIBERATION N° 8.

La commission des achats, réunie le 12 mai, a donné un avis favorable à la proposition de l'entreprise BODET pour un montant de 10 944,00 € ht. Les travaux consistent à remplacer les moutons, les battants et les arcs des 4 cloches.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses :

Travaux : 11 000, 00 € HT

Recettes :

Etat (20 %) : 2 200,00 € HT

Commune (80%): 8 800,00 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ valide le programme de travaux ;
- ♦ sollicite une subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) correspondant à 20 % du montant HT des travaux.

DUREES D'AMORTISSEMENT : BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - DELIBERATION N° 9.

Les immobilisations des biens en nomenclature M 49 applicables aux services publics locaux d'assainissement et de distribution de l'eau potable doivent faire l'objet d'amortissements.

C'est à l'assemblée délibérante sur proposition de Monsieur le Maire de fixer les durées d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement applicables en nomenclature M49 de la manière suivante :

- Concessions et droits similaires : 2 ans
- Matériel informatique : 5 ans

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE - DELIBERATION N° 10.

Une nouvelle délibération attribuant une indemnité de prestation de conseil au Receveur Municipal doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal et également lors de l'arrivée d'un nouveau percepteur. Le taux pratiqué jusqu'à maintenant est de 100 %, générant actuellement un montant d'indemnité annuelle de 750 € brut environ.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal, Mme Sandrine OLIVIER, pour assurer des prestations de conseil,
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, cette indemnité étant calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

INFORMATIONS

❖ Monsieur Stéphane BERGOT, adjoint au maire, informe que :

- ♦ la réception des travaux du marché des abords de la place de la Balme de Sillingy a été effectuée ;
- ♦ le chemin longeant la Maison de Retraite a été enrobé ;
- ♦ les abris du lac ont été posés. Une commande de mobilier est en cours. Quelques reprises de pelouse sont à faire ;

❖ Monsieur Claude HABASQUE, adjoint au maire, informe que :

- ♦ les 3 portes de chapelle des Trépassés vont être remplacés pour un montant de 3 342 € H.T. ainsi que le déshumidificateur pour environ 700 € H.T. ;
- ♦ les notifications des marchés pour les travaux du Groupe Scolaire sont en cours.

❖ En réponse à la question de Monsieur Gilbert THOMAS, Monsieur le Maire informe qu'un Conseil d'Ecole a été convoqué à la demande de l'inspection académique. La réponse à la demande de dérogation n'a pas encore été reçue.

La séance est levée à 19 H 35.